

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 01314

Numéro SIREN : 430 130 393

Nom ou dénomination : ODICEO

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2018 sous le numéro de dépôt A2018/008779

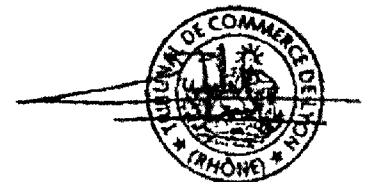
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

A2018/008779

Dénomination : ODICEO
Adresse : 115 boulevard Bataille de Stalingrad 69100 Villeurbanne
-FRANCE-
n° de gestion : 2000B01314
n° d'identification : 430 130 393
n° de dépôt : A2018/008779
Date du dépôt : 30/03/2018

Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale
ordinaire du 18/12/2017



5010392

5010392

ODICEO
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 275 000 euros
Siège social : 115 Boulevard Stalingrad 69100 VILLEURBANNE
430 130 393 RCS LYON

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le 18 Décembre,
A 8 heures,

Les actionnaires de la société ODICEO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au TENNIS CLUB DE LYON 3 Boulevard du 11 Novembre 1918 69100 VILLEURBANNE, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre GRAFMEYER, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Monsieur Sylvain BOCCON-GIBOD et Monsieur Laurent JOUFFRE, les deux actionnaires acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Agnès LAMOINE est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur Jacques MAUREAU, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception est absent.

Les membres du Comité d'entreprise, dûment convoqués, sont absents.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 5 499 actions sur les 5 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2017,
- le rapport de gestion du Directoire,
- le rapport du Conseil de surveillance,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

A la suite de cette communication, le Comité d'entreprise n'a présenté aucune observation.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Directoire,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement de mandats de membres du Conseil de surveillance,
- Nomination de nouveaux membres du Conseil de surveillance,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Directoire et le rapport du Conseil de surveillance.

Le Président donne ensuite lecture des rapports du Commissaire aux Comptes. Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveaux membres du Conseil de surveillance, en adjonction aux membres actuellement en fonction :

Madame Sabine SCHNECK,
demeurant 7 Ter Rue de Montbrilland 69003 LYON

Monsieur Didier VAURY,
demeurant 19 Chemin de l'Ollagnière 42400 ST CHAMOND

pour une période de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les nouveaux membres du conseil de surveillance, présents à la réunion, acceptent les fonctions qui viennent de leur être conférées et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

.../...

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Scrutateurs

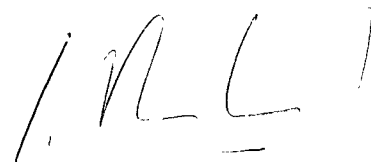
Laurent JOUFFRE

Le Président

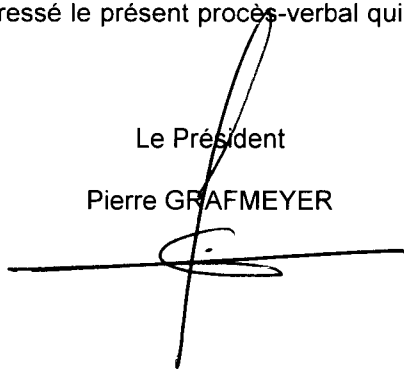
Pierre GRAFMEYER

La Secrétaire de séance

Agnes LAMOINE



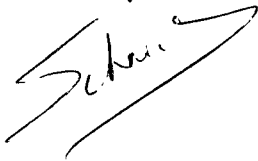
Sylvain BOCCON-GIBOD



« bon pour acceptation des fonctions de membre du conseil de surveillance »

Sabine SCHNECK

Bon pour acceptation des fonctions de membre du conseil de surveillance



« bon pour acceptation des fonctions de membre du conseil de surveillance »

Didier VAURY

Bon pour acceptation des fonctions de membre du conseil de surveillance

Didier VAURY

